

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	<u>Séance du 11 octobre 2022</u>
<u>Présents :</u> 12	L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 11 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 14	<u>Sont présents:</u> Alain GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE, André LAURENT, Sonia PORTET, Jean DELHON, Grégory LAFOSSE, Daniel MOUILLAT, Thierry TORRES, Raphael GENZ, Danièle CASSE, Jacques VU-VAN, Michel ANDOLFO <u>Représentés:</u> Annabel AUGUSTIN par Alain GARNIER, Françoise BAUZOU par Marie-Cécile RIVIERE <u>Excuses:</u> Antoine DOMANEC <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Thierry TORRES

Objet: Vente des terrains de la Coupière - 2022_076

Thierry TORRES, conseiller municipal, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 28/02/2022 portant sur la mise en vente des terrains en un seul lot constructible situés à la Coupière cadastrés D 1771 et D 711 ;

Vu la proposition d'achat de M. et Mme DEBIERNE transmise par le mandataire Ariège Pyrénées Immobilier en date du 22/09/2022 au prix de 40 000 € comprenant 5 000 € de rémunération au profit du mandataire soit un prix net vendeur pour la Commune de 35 000 € ;

Il est précisé que les parcelles mentionnées et objet de la vente seront issues d'une nouvelle numérotation suite au procès-verbal de division parcellaire établi par Axiome et seront les suivantes : D 2454 d'une surface de 571m² et D 2450 d'une surface de 621m² et que l'accès à ces parcelles se fera par le biais d'une servitude de passage sur la parcelle communale qui sera cadastrée D 2452 à l'issue du même procès-verbal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER la proposition d'achat des terrains cadastrés D 2454 et D 2450 issus de la division des parcelles D 1771 et D 711 situés à la Coupière au prix de 40 000 € dont 5 000 € de rémunération au mandataire.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 19h28.

Le secrétaire de séance,

Thierry TORRES



Le Maire,

Alain GARNIER



